



**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉSIDENCE HEURUS  
POUR LE DÉPÔT PAR LA MÉDIATHÈQUE DE DOCUMENTS  
À DESTINATION DES RÉSIDENTS**

DMEDIATH N° 24.240

Entre

La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailac - 17200 ROYAN

Téléphone : 05 46 39 56 56

Siret : 211 703 061 00013

Code APE : 751 A

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Et

La Résidence Services Séniors La Grand-Voile - HEURUS

Adresse : 55 boulevard Georges Clémenceau - 17200 ROYAN

Téléphone : 06 80 12 36 42

Représentée par Mme Angéline VELA, directrice

La Ville de Royan, dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, met en place des services et des actions en direction des publics empêchés et éloignés, et notamment auprès des personnes âgées à mobilité réduite.

La résidence Services Séniors La Grand-Voile, dans le cadre de son projet d'établissement, souhaite favoriser l'accès des personnes âgées de son établissement au livre et à la lecture et développer des animations autour du livre.

La Ville de Royan et La Grand-Voile ont convenu et arrêté ce qui suit :

### **I. Engagements de la commune**

1. La Médiathèque municipale assure un dépôt de livres, revues et autres documents à la maison de retraite. Ce dépôt sera renouvelé tous les 3 mois

2. La Médiathèque municipale établira, en liaison avec le responsable des animations de la maison de retraite un programme d'animation. Ces animations pourront prendre les formes suivantes :

- Lecture à voix haute
- Animation thématique
- Rencontre intergénérationnelle ...

### **II. Engagements de la Résidence Services Séniors**

## MISE EN LIGNE LE 22-05-2024

1. La résidence met à disposition de la Médiathèque un local pour recevoir le dépôt de documents et le rendre accessible aux résidents. La gestion et le suivi des documents seront assurés par une personne de l'établissement.
2. Un local et le mobilier nécessaire pour le prêt mensuel aux résidents de l'établissement seront prévus. Une information régulière sera faite aux résidents par le personnel.
3. Le remplacement des documents perdus ou détériorés est à la charge de l'établissement.
4. Le développement d'animation en partenariat avec la Médiathèque est intégré dans le projet d'animation de l'établissement selon un planning préparé un partenariat.
5. Afin de faciliter le déroulement des activités, l'établissement assure la préparation des locaux dans lesquels se dérouleront les activités, l'information des résidents, le transfert des personnes dans la salle d'animation.  
Un membre du personnel de l'établissement sera toujours présent lors des activités « bibliothèque ».
6. Un référent est désigné comme interlocuteur de la Médiathèque.

### III. Durée de la convention

La présente convention est valable un an à compter de sa signature. Elle se renouvellera par accord tacite des deux parties, chaque année, et pourra faire l'objet d'avenants.

### IV. Assurance

Chacune des parties atteste par la présente, bénéficier de l'ensemble des assurances adéquates pour la part lui incombant, notamment du fait de ces agents.

Fait en 3 originaux, à Royan, le 9 avril 2024

Pour le Maire et par délégation



Didier SIMONNET  
Premier adjoint au Maire

  
**La Grand Voile by Heurus**  
55 Blvd Georges Clemenceau  
17200 ROYAN  
Tél. : 05 17 25 70 04  
SIRET : 917 756 363 00011  
Angéline VELA  
Directrice

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 mai 2024